



Monsieur Vincent PEILLON
Ministre de l'Éducation nationale
Ministère de l'Éducation nationale
110 rue de Grenelle
75007 PARIS

N/R : CC/NA 3 13/14

Paris, le 5 septembre 2013

Objet : abrogation effective de la note de vie scolaire

Monsieur le Ministre,

Introduite par la loi d'orientation de 2005, la note de vie scolaire a été largement rejetée par la communauté éducative et unanimement dénoncée par les syndicats. La loi d'orientation de 2013 supprime sa mention dans le Code de l'Éducation. Cependant, cette note de vie scolaire reste en vigueur tant que les textes réglementant le DNB restent inchangés.

Le SE-Unsa et le SNPDEN-Unsa demandent que la note de service n° 2012-029 du 24-2-2012, détaillant les modalités d'attribution du DNB, soit modifiée au plus vite afin de supprimer définitivement cette note de vie scolaire, conformément au souhait de la représentation nationale et de la communauté éducative.

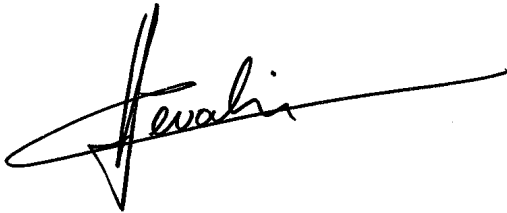
Dans les collèges, l'incompréhension et la cacophonie règnent à ce sujet. Les textes réglementaires doivent être adaptés avant la fin du premier trimestre 2013, afin que la note de vie scolaire n'apparaisse sur aucun bulletin scolaire dès cette année. En effet, même si c'est le Conseil Supérieur des Programmes qui doit émettre des propositions sur l'évolution du DNB, il est inutile d'attendre son avis pour supprimer cette note puisque la loi va clairement dans ce sens. De plus, étant donné que la réforme des cycles se mettra en œuvre progressivement et qu'elle ne concernera la classe de troisième qu'en 2017, le risque serait grand que cette note reste en vigueur jusque-là.

Nous rappelons qu'à la différence de la note de vie scolaire, les compétences 6 et 7 du socle commun permettent d'évaluer positivement certaines attitudes des élèves, celles qui permettent de construire la réussite scolaire et le vivre ensemble. Cette évaluation s'inscrit dans les projets éducatifs et pédagogiques des établissements sous des formes diverses (actions ponctuelles ou régulières, prise en compte dans les disciplines et par la vie scolaire...). Il est inutile d'évaluer deux fois les mêmes compétences, une fois dans le cadre de la validation du socle et une autre fois par une note chiffrée qui fait bien peu sens.

.../...

Nous vous demandons de clarifier le statut de cette note de vie scolaire, de façon à éviter des disparités entre établissements et d'éventuels conflits au sein des établissements sur ce sujet.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de nos respectueuses salutations.

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Chevalier', with a long horizontal stroke extending to the right.

Christian CHEVALIER
Secrétaire Général du SE-UNSA
christian.chevalier@se-unsa.org

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Philippe Tournier', with a horizontal line underneath.

Philippe TOURNIER
Secrétaire général du SNPDEN-UNSA
philippe.tournier@snpden.net